

Décision 2012/11
Adoption du document d'orientation concernant
la prévention et la réduction des émissions
d'ammoniac provenant de sources agricoles

Les Parties au Protocole de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique («Protocole de Göteborg») réunies dans le cadre de la trente et unième session de l'Organe exécutif en 2012,

Décident:

a) D'adopter le document d'orientation publié sous la cote ECE/EB.AIR/120 et intitulé «Document d'orientation concernant la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant de sources agricoles»;

b) Que le document d'orientation sera le document d'orientation mentionné à l'alinéa *b* du paragraphe 8 de l'article 3 et au paragraphe 6 de l'annexe IX du Protocole de Göteborg, tel que modifié.
